

**DES SALAIRES POUR VIVRE PAS POUR MOURIR AU TRAVAIL !**

En 2016, Macron, alors ministre de l'Économie, disait : « *La vie d'un entrepreneur est bien souvent plus dure que celle d'un salarié. Il ne faut jamais l'oublier parce qu'il peut tout perdre, lui. Et il a moins de garantie.* » Ce faisant, il occultait le licenciement et ses conséquences économiques, sociales et familiales, l'usure professionnelle mentale et physique des travailleur-ses, l'espérance de vie plus faible d'un-e ouvrier-e, les incapacités, invalidités, inaptitudes, handicaps résultant d'accidents du travail ou des conditions de travail. Macron qui aujourd'hui veut nous faire travailler jusqu'à perpétuité, parce que le travail jusqu'à la mort est bon pour la santé... des actionnaires, pense que perdre la vie au travail à la suite d'un accident ou d'une maladie est moins « dur » que les soucis de marge bénéficiaire d'un-e patron-ne.

Afin de se soustraire à leur obligation légale d'assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleur-ses, à leur responsabilité civile et pénale et aux pénalités financières, les employeur-ses mettent en place d'inventives et mortifères stratégies pour dissimuler les accidents du travail :

- sous-déclaration généralisée dénoncée par l'accord national interprofessionnel signé par le patronat et les organisations syndicales dont la CGT,
- contestation généralisée (réserves) des déclarations d'accidents du travail par les employeur-ses auprès de la CPAM,
- pratiques consistant à dissuader les salarié-es de déclarer les accidents de travail à la direction ou de « prendre » les arrêts de travail.

La non-déclaration des accidents du travail porte une grave atteinte aux droits des salarié-es en ce qui concerne l'indemnisation de l'arrêt, la réparation des séquelles par la sécurité sociale et par l'employeur-se *via* la reconnaissance de la faute inexcusable.

Le syndicat CGT Eiffage Énergie Systèmes Val de Loire a dénoncé et s'est opposé au projet patronal d'accord d'intéressement comprenant un critère financier de « prévention » calculé sur le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt qui encourageait sournoisement les salarié-es à sous-déclarer ou à auto-dissimuler leurs accidents du travail pour percevoir la prime d'intéressement. Ce critère revenait à faire porter aux salarié-es la responsabilité de la survenance d'accidents du travail sanctionnée par la perte d'une partie de leur prime d'intéressement en méconnaissance de l'obligation légale de sécurité de résultat qui pèse exclusivement sur l'employeur-se. Cependant, contre l'avis du syndicat CGT, du CSE, et des salarié-es consulté-es par référendum, la direction a refusé toute négociation sur l'intéressement qui ne comporterait pas le critère « prévention ». De surcroît, la direction de l'entreprise dénigre le syndicat CGT jusqu'à inviter les salarié-es mécontent-es de leur rémunération à prendre à partie le syndicat. Révolté-es par le cynisme, le chantage et la violence sociale d'Eiffage Energie Systèmes, les camarades poursuivent leurs actions contre la dissimulation des accidents du travail dont sont victimes les travailleur-ses du groupe EIFFAGE et pour l'augmentation des salaires des femmes et des hommes qui risquent leur vie pour les profits des majors du BTP.

**Un-e mort-e par jour travaillé ça suffit ! Des salaires pour vivre pas pour mourir au travail !**